

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CHENAL DE CHATRESSAC

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de CHAILLEVETTE (17890)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Moulin de Chartressac	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le Moulin est mentionné sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du moulin. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

